

BASSE-TERRE

Opération « Oreille blanche » : le Lions Club s'engage

Le **Lions Club de Basse-Terre** veut **faciliter** la **vie** quotidienne des **malentendants** en leur offrant, par l'intermédiaire de leur ORL, un petit insigne dont l'intérêt est de rompre l'isolement social.



Au Lions Club de Basse-Terre, les membres sont mobilisés pour faire connaître la démarche. En médaillon, le petit insigne en forme d'oreille blanche qui doit être accroché au revers du vêtement d'un malentendant. (Photo : Y.J.L.)

L'« oreille blanche », ce n'est ni plus ni moins qu'un insigne comparable à un pin's, représentant une petite oreille qu'il suffit d'épingler sur le revers de son vêtement. Il est dédié aux malentendants qui le souhaitent et a pour intérêt d'indiquer à la personne faisant face qu'il faut faire un effort pour faciliter la compréhension de la conversation. Autrement dit, parler plus fort et bien articuler : une attitude bienveillante qui change du tout au tout la vie des malentendants. Inspiré de la canne blanche – créée pour sensibiliser au handicap visuel – l'oreille

blanche a pour principal intérêt de « rendre visible un handicap invisible ».

UNE DISTRIBUTION GRATUITE

C'est un membre du Lions Club de Saint-Martin de Crau, dans les Bouches-du-Rhône, qui en a eu l'idée. Il importait pour lui que dans un pays où plus de 6 millions de personnes souffrent de surdité légère ou profonde la population soit plus attentive aux difficultés qu'elles rencontrent (plus de 45% déclarent un mal-être important). D'autant plus qu'elles appréhendent à aller vers les autres, ce qui aboutit progressivement à un isolement

social.

Mais cet insigne doit être distribué gratuitement aux malentendants qui le souhaitent. Un engagement des clubs Lions qui doivent pouvoir vulgariser l'opération. C'est ainsi que cette semaine, le Dr Joël Sarotte, un oto-rhino-laryngologiste de Basse-Terre, était invité par le Lions Club du chef-lieu afin d'expliquer le sens de la démarche. En tant que spécialiste, il sera chargé de distribuer l'insigne aux patients qui le demandent. Il restera au club service d'en faire l'acquisition tant que cela sera nécessaire au profit d'une grosse partie de ces 10 % de Guadeloupéens concernés.

Le président Daniel Solignac compte sur le relais de la presse pour médiatiser la démarche. Il sait que le défi pourrait être gagné si tout le monde connaît l'existence et repère l'insigne qui peut changer la vie des gens. Pour lui, « la surdité n'est en rien une maladie honteuse qui doit être dissimulée. Au contraire, la rendre visible à tous par le port de cet insigne pourrait simplifier la vie des malentendants en signalant à ceux qui ont la chance de bien entendre qu'il faut leur prêter une attention particulière, en parlant plus fort et plus distinctement, notamment. »

Yvor J. LAPINARD